

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de sa session sur le budget du 20 décembre 2010, le conseil municipal de Lac-du-Cerf a adopté le :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 281-2010
déterminant les taux de taxes et de tarification pour l'exercice
financier 2011.**

Le règlement numéro 281-2010 est disponible pour consultation au bureau municipal, 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf, du lundi au vendredi, de 13 heures à 16 heures.

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 23^e jour de décembre 2010.

Jacinthe Valiquette, g.m.a.
secrétaire-trésorière et directrice générale.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Lac-du-Cerf, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 16 heures et 16 h 30 heures, le 23^e jour de décembre 2010.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23^e jour de décembre 2010.

Jacinthe Valiquette, g.m.a.
Secrétaire-trésorière et directrice générale.